

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, 18 fr. c. Poste, 24 fr. c.
Six mois, — 10 — 13 —
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.
4 — 35 — — — Express.
13 — 36 — — — matin, Poste.
9 — 04 — — — Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin, Express.
11 — 25 — — — Omnibus.
5 — 31 — — — soir, Omnibus-Mixte.
9 — 57 — — — Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.
7 — 52 — — — Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces... 20 c. la ligne.
Dans les réclames... 30 —
Dans les faits divers... 50 —
Dans toute autre partie du journal... 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. — Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

LE DANEMARK ET LA GRÈCE.

Les conditions mises par la famille de Danemark à l'acceptation du trône de Grèce continuent à être l'objet des préoccupations de l'Angleterre. En dépit de ses protestations, cette puissance sent sa responsabilité profondément engagée dans cette affaire. L'offre de la couronne hellénique avait été faite au jeune prince et à son père, peu d'heures seulement avant leur départ pour Bruxelles.

Ils avaient accueilli favorablement l'ouverture, et on assure que les conseils du roi Léopold n'ont pas été de nature à les détourner de cette première résolution. Mais de Bruxelles, le prince Christian s'est rendu chez une de ses sœurs, la duchesse d'Anhalt-Bernburg, et là, il y a eu une délibération de famille, comme il est d'usage dans les maisons princières allemandes qui ont le monopole d'avoir toujours des candidats prêts pour les trônes vacants.

C'est dans cette délibération, à laquelle sont venues se joindre certaines communications de Copenhague, qu'est sorti le programme conditionnel de l'acceptation du jeune prince danois.

On sait qu'il s'agit, d'après les révélations du *Dagbladet*, du renouvellement des garanties par les grandes puissances de la possession du Schleswig, tel qu'il a été amené au Danemark, en 1720, et de la neutralité du Holstein. C'est faire de la question grecque une question allemande et résoudre dans le

sens danois l'interminable querelle des duchés avec la diète germanique.

On comprend qu'en présence des derniers événements de Grèce, le prince Christian ait pensé qu'il devait réserver à son fils certaines garanties; mais on ne pouvait pas s'attendre à voir établir une connexité entre les affaires de l'Adriatique et celles de la mer du Nord. Les diplomates se sont mises immédiatement à l'œuvre, et l'on sait que le prince Christian et son fils ont été mandés le 5 par le télégraphe à Copenhague, auprès du roi, qui n'envisage la question grecque qu'au point de vue des intérêts du Danemark.

Une dépêche particulière nous apprend que S. M. le roi de Danemark a tenu, le 8, un conseil privé, auquel ont assisté le prince Chrétien, la princesse Louise, leur fils le prince Guillaume, cadet dans la marine danoise, élu roi de Grèce par l'Assemblée nationale hellénique, les autres membres de la famille royale, les ministres et plusieurs membres intimes du conseil d'État.

On assure qu'il aurait été résolu, dans cette réunion, qu'on maintiendrait les conditions politiques mises à l'acceptation de la couronne de Grèce par le prince Guillaume de Danemark; toutefois, un nouveau conseil privé devait avoir lieu le 12 avril par suite d'une communication attendue le 11 d'Angleterre. (La France.)

AFFAIRES DE POLOGNE.

Les nouvelles de Pologne deviennent de plus en plus rares. Le télégraphe de Cracovie et le télégraphe de Varsovie, qui ne parlent jamais sans se contredire, gardent l'un et

l'autre une extrême réserve. Il faut en conclure non pas que l'insurrection est tout à fait comprimée, mais qu'il ne se produit sur le théâtre de la lutte aucun fait saillant dont les Polonais ou les Russes puissent se glorifier. (La France.)

L'Invalide russe publie des nouvelles de Lithuanie qui confirment les renseignements déjà donnés par les journaux polonais sur la gravité de la situation dans cette province. On lit dans cette feuille, en date du 3 avril.

D'après les nouvelles de Vilna, en date du 2 avril, les tentatives révolutionnaires paraissent concentrées en ce moment dans le gouvernement de Kowno, ou de nombreuses bandes d'insurgés commencent à paraître. Une de ces bandes, bien armée, se trouve dans le district de Poniewej, et l'autre dans les environs de Keidany. Nos troupes éprouvent de grandes difficultés à les poursuivre.

Les insurgés se cachent dans les vastes forêts de la contrée, et échappent sans cesse à l'atteinte de nos armes.

Ces bandes se forment et se recrutent surtout parmi les jeunes gens qui sortent des villes, obéissant à une sorte de pouvoir occulte et insaisissable.

Les collégiens, les ouvriers, les petits employés du gouvernement en fournissent les principaux éléments, au grand détriment du pays qui se trouve dans une situation pleine de dangers et où toutes les occupations paisibles, source de bien-être et de prospérité, sont interrompues.

Ces malheureux souffrent eux-mêmes dans les bois du froid et de la faim; mais il s'en

trouve parmi eux qui sont fanatisés jusqu'à la démence. Un bon nombre cependant ne fait que subir l'influence du terrorisme révolutionnaire, et ne cède qu'à la violence morale. Le cœur se fend à la pensée de tant de forces inutilement sacrifiées à un but insensé. Combien de familles se sont plongées dans le deuil et le désespoir.

Des officiers supérieurs ont été envoyés dans tous les gouvernements de la Lithuanie pour faire publier dans les villages l'oukase impérial qui abolit les obligations territoriales entre les paysans et leurs anciens propriétaires. Malgré les manœuvres coupables des prêtres catholiques, qui vont jusqu'à promettre aux paysans, du haut de la chaire, la propriété pleine et entière des terres qu'ils cultivent, sans aucune rémunération pour les propriétaires actuels, les paysans ne croient qu'à la parole du Tzar, et accueillent avec joie et reconnaissance le nouvel oukase impérial.

Un grand nombre de prêtres catholiques sont déjà arrêtés pour avoir appelé ouvertement leurs paroissiens à l'insurrection. En somme, le bon sens des paysans résiste à tous les efforts des propriétaires et des ecclésiastiques tendant à leur faire abandonner la voie droite.

Lemberg, 8 avril. — Près de Narol (gouvernement de Lublin), des cosaques ont poursuivi des insurgés au-delà de la frontière autrichienne; ils en ont tué deux, en ont blessé deux autres et ont fait six prisonniers. Les détails de cette affaire manquent encore. — Havas.

M^{lle} Pustowoïto est installée à Prague. Elle

FEUILLETON.

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

XXV.

SOIRÉE DE NOCES.

A l'exception des dix-sept naufragés restés à bord de la *Méduse*, et parmi lesquels se trouvait le vieux Jacques Fauque, tous ceux qui survivaient à ce grand drame maritime se trouvaient donc réunis dans la ville de Saint-Louis.

Ceux qui faisaient partie des deux caravanes avaient été recueillis par les plus riches habitants de la colonie.

André Lambert, Wilhelm Kummer, Emmanuel et le sergent Jolibois, avaient trouvé un généreux asile dans la splendide habitation de Réginald Karney.

Là aussi était le vieux marquis de Torellas. Vainement il avait cherché à ranimer le courage d'André Lambert. Que pouvait-il maintenant pour

lui? Le fils de la Mauresse n'avait-il pas tout prévu? Et par cela même qu'il était l'époux de Marie d'Esperville, ne devenait-il pas inattaquable?

Quelques heures à peine s'étaient écoulées depuis la scène de la place de l'église.

André Lambert était tout d'abord tombé sans mouvement et comme frappé de la foudre.

C'était dans cet état qu'on l'avait transporté chez le gentleman sénégalais.

Lorsqu'il eut repris ses sens, lorsque chacun de ses amis lui eut tour à tour apporté le tribut de quelques consolantes paroles, le pauvre jeune homme fit signe qu'on se tût, réfléchit quelques instants, parut concevoir une secrète résolution; puis, comme frappé d'une réminiscence soudaine, il demanda d'une voix anxieuse si l'on avait des nouvelles des naufragés du radeau.

On lui répondit que quinze seulement de ces malheureux avaient été ramenés à l'hôpital de Saint-Louis, et, sur une seconde interrogation, que dans le nombre se trouvait maître Courtade.

— Dieu soit béni!... s'écria André Lambert; mon vieux Courtade m'est rendu!... J'ai besoin de lui; je veux le voir à l'instant!

Et il se leva.

Les forces ne lui étaient pas encore suffisamment revenues. Il pâlit, il chancela.

— Restez ici! dit vivement Réginald; je cours à l'hospice. Si maître Courtade ne peut pas marcher encore, je vais le faire apporter à l'instant ici.

— Je vous accompagne! dit le vieux marquis de Torellas, qui voulait s'entendre avec le tout-puissant Anglais sur quelque ressource désespérée, qui venait de surgir dans son esprit.

Un quart-d'heure plus tard, ils sonnaient tous les deux à la porte de l'hôpital.

Ici nous reprenons purement et simplement le récit de maître Courtade.

Depuis une semaine, dit-il, mes quatorze compagnons et moi, nous étions installés dans une même et grande salle. La plupart n'avaient pas encore quitté leurs couches douloureuses. Quelques-uns commençaient à se lever; j'étais de ceux-là.

Bien des fois déjà, chaque jour, presque à chaque heure, j'avais demandé si l'on n'avait pas recueilli quelques indices touchant André Lambert; et comme rien encore, absolument rien, n'avait été découvert relativement à lui, je le croyais enseveli au fond de la mer.

J'étais donc assis tranquillement sur le rebord de

ma couchette; je pensais à mon pauvre capitaine, je le pleurais.

Tout-à-coup deux hommes s'approchèrent de moi, deux hommes qui m'étaient parfaitement inconnus.

— Maître Courtade, me dirent-ils, nous venons vous chercher de la part du capitaine André Lambert.

Je crus avoir mal entendu, je me fis répéter. — Mais non, c'était vrai, bien vrai... vivant... Il était vivant! il était sauvé!... Il me demandait... et je faillis mourir de joie!

— Venez, venez!... conduisez-moi!... criai-je aux deux inconnus.

Mais au moment de les suivre, ou plutôt de les précéder, je me ressouvins de certaine petite cassette que j'avais précautionneusement cachée sous mon traversin, car c'était un dépôt d'André Lambert, un dépôt des plus importants; et que je devais songer tout d'abord à remettre entre ses mains.

Mais ma main tremblait si fort en ce moment, que la cassette tomba sur les dalles et s'ouvrit.

Elle contenait non-seulement les papiers de mon capitaine, mais encore les langes armoriés, la décoration étrangère et les verroteries sauvages trouvés

y est arrivée d'une manière tout-à-fait inattendue, le 3, au matin, par le train de Brunn, avec son vieux domestique. Si les conducteurs n'avaient dit dans la gare qu'elle était arrivée par le train, personne n'eût reconnu dans la dame habillée de noir et couverte d'un voile épais qui descendit d'un coupé de 2^e classe, l'ex aide-de-camp de Langiewicz. M^{lle} Pustowoito resta au débarcadère jusqu'à ce que les voyageurs se fussent éloignés, puis elle monta dans un fiacre et se rendit à l'hôtel de Saxe. Sa première visite fut pour une compatriote qui habite Prague. A la gare ni à l'hôtel personne n'a vu son visage, car elle n'a pas levé son voile. Elle parle le polonais, le français et un peu l'allemand.

L'Université de Varsovie, qui au commencement de l'année scolaire comptait 800 étudiants, est réduite aujourd'hui à 400, et comme aux fêtes de Pâques tous s'en vont chez eux, il est probable que beaucoup d'autres manqueront à la rentrée. Pour éviter ce résultat fâcheux, le recteur de l'Université, M. Kowalewski a prié le Grand-Duc de dire quelques mots en faveur de la Pologne, dans l'espérance que cela encouragerait les étudiants à revenir. Le Grand-Duc lui a répondu brièvement : Comme on fait son lit on se couche. — Havas.

On n'a pas oublié la déclaration récente du gouvernement prussien concernant le sort réservé aux insurgés polonais qui franchissent la frontière. Le ministre de la guerre, à Berlin, vient d'adresser au général en chef des quatre corps d'armée, un rescrit dans lequel sont indiqués les moyens de concilier la clémence dont parlait M. le comte Eulenburg avec les obligations auxquelles est tenu le gouvernement à l'égard de la Russie.

Aux termes de ce rescrit, les réfugiés polonais doivent être traités, en général, d'après les règles tracées par la convention-cartel conclue entre la Prusse et la Russie, le 8 août 1857, c'est-à-dire expulsés par la frontière, ou, si cela n'est pas possible, mis en état d'arrestation et renfermés dans une forteresse.

Le ministre cite les forteresses de Neissen, de Posen, de Cosel, de Grandéus, de Custrin, de Pillau, de Weichselmund, de Schmeidnitz et de Dantzig comme pouvant contenir près de 3,000 prisonniers.

Les individus internés sont partagés ensuite en diverses catégories, pour le traitement desquelles on renvoie aux articles spéciaux de la convention-cartel. N'ayant pas ce document sous les yeux, nous ne pouvons savoir au juste en quoi consistera ce traitement; mais nous avons lieu de croire que c'est dans l'application de ces mesures que pourra trouver place la clémence promise aux réfugiés polonais par le gouvernement prussien.

Une correspondance de Berlin assure que le

rescrit du ministre de la guerre a soulevé dans l'opinion un sentiment de réprobation, qui se traduira par de nouvelles interpellations à la Chambre des députés. (La France).

La Gazette du Nord, journal de Berlin, dit dans un article de fond :

« Le gouvernement se verra obligé, tôt ou tard, de sortir de son attitude passive vis-à-vis du parti progressiste. Le meilleur parti à prendre consisterait à présenter une loi d'après laquelle le droit de voter les nouveaux impôts et les crédits extraordinaires annuels serait expressément réservé à la Chambre des députés, tandis que le gouvernement serait formellement autorisé à continuer, à défaut d'une loi de finances, la perception des impôts d'après les chiffres du dernier budget légal. » — Havas.

Nous avons blâmé plusieurs des actes de M. Pisanelli, ministre des cultes italien, comme impolitiques et contraires aux vrais principes de la liberté religieuse; c'est un motif pour ne pas refuser notre approbation à la circulaire de ce ministre, en date du 24 mars, dans laquelle il était enjoint aux procureurs généraux de ne pas inquiéter le clergé des provinces méridionales à cause des prières pro rege, que l'on fait ordinairement dans la semaine sainte.

M. Pisanelli consent à ce que le clergé ne prie pas pour le roi Victor-Emmanuel, à la condition qu'il ne priera pas non plus pour d'autres; il fait preuve en cela de tolérance et de sagesse; mais les mauvais rapports de l'Église et de l'État, dans un pays tel que l'Italie, n'en sont pas moins déplorablement. (La France.)

Le sultan visite en ce moment l'Égypte. Ce voyage paraît n'être pas sans but politique, bien que le sultan prenne soin d'éviter tout ce qui tendrait à lui donner ce caractère. Sa Haute-ssse a voulu sans doute se rendre un compte exact de la situation de ce pays, dont les destinées ne peuvent être sans influence sur celles de l'empire ottoman et resserrer les liens qui les unissent. (Idem.)

On mande d'Alexandrie, le 8 avril : Le sultan a déclaré, en arrivant, qu'il voulait être considéré comme l'hôte du vice-roi. Sa Haute-ssse a reçu les consuls qui lui ont été présentés par Ismail-Pacha; le soir elle a parcouru la ville pour voir les illuminations. — Havas.

S. M. I. le sultan, après être resté deux jours à Alexandrie, où il a été l'objet d'une réception enthousiaste, est parti pour le Caire, accompagné de S. A. le vice-roi, des consuls des puissances étrangères et de tous les hauts dignitaires du gouvernement égyptien. (La France.)

Nous recevons aujourd'hui plusieurs dépê-

ches de New-York, en date des 27 et 28 mars. La nouvelle la plus importante qu'elles renferment, c'est que l'amiral Faragut, après avoir franchi décidément les lignes de Port-Hudson, aurait paru devant la ville de Natchez avec deux de ses navires.

New-York, 28 mars. — Le président Lincoln visitera prochainement New-York et les principales villes de l'Union.

La constitution du nouvel État, la Virginie occidentale, a été ratifiée par le vote populaire. Cette constitution porte que les enfants d'esclaves nés après le 1^{er} juillet prochain seront libres. Seront également libres les esclaves au-dessous de 16 ans, quand ils auront atteint 21 ans, et les esclaves ayant de 16 à 21 ans, quand ils auront atteint 25 ans. Aucun esclave ne pourra être introduit dans l'État pour y résider d'une façon permanente.

Les officiers qui ont conduit ici le steamer anglais Paterhoff, saisi par le capitaine Wilkes, comme ayant voulu forcer le blocus, disent qu'à leur passage devant Charleston, le 24, on voyait des bombes dans les airs et l'on entendait gronder la grosse artillerie.

Trois canonnières de l'amiral Porter ont remonté la rivière Yatzoo et sont arrivées à Greenwood.

Le bruit court que les fédéraux renouvelleront l'attaque du fort Pemberton.

On a annoncé que Banks avait été forcé de s'éloigner de Port-Hudson après avoir perdu deux ou trois régiments. On n'a pas reçu la confirmation de cette nouvelle.

D'après le York-Times, les confédérés auraient résolu de faire choix d'une autre ville que Richmond pour capitale. — Havas.

Le Journal des Débats, après avoir mentionné les nouvelles, publiées par les journaux américains, notamment par le Courrier des États-Unis, sur les derniers mouvements de l'armée française au Mexique, fait observer, sous la signature de M. Allouy, que, dans ses renseignements, tout se réduit encore à des conjectures plus ou moins plausibles, mais auxquelles il est impossible d'attacher provisoirement aucun caractère de certitude et d'authenticité.

Le comité central de Paris, pour la cause polonaise, formé en 1831 par le général Lafayette, et qui s'est reconstitué tout récemment, adresse un nouvel appel à la sympathie publique; nous le publions et nous le recommandons chaleureusement à nos lecteurs. E. J.

COMITÉ CENTRAL

POUR LA CAUSE POLONAISE

Fondé en 1831, sous la présidence du général Lafayette.

Comme il y a trente-deux ans, la Pologne,

sous le coup de la plus immorale des provocations, a pris les armes pour affirmer son droit et sa nationalité. Comme il y a trente-deux ans, des Français, d'opinions diverses, mais réunis par celui de tous les sentiments publics qui éveille en France le plus de sympathie, se sont rapprochés pour tendre une main amie à notre sœur du Nord.

Les membres de l'ancien Comité, fortifiés par l'accession de nouveaux et zélés auxiliaires, s'offrent à servir de centre aux efforts qui seront tentés pour subvenir aux besoins de la cause polonaise, et pour adoucir les cruelles misères que la lutte actuelle entraîne à sa suite. Cette lutte, qui a déjà étonné le monde par sa durée, dure encore et durera longtemps. De récents échecs ne découragent pas l'héroïque persévérance du peuple polonais. L'abandon, même le plus inattendu, ne désarmerait pas son inébranlable confiance en la justice de Dieu.

Pour mesurer les résistances et les sacrifices dont la Pologne a fait la loi de son existence, que chacun de nous se figure où nous en serions, et ce que nous ferions si la France avait été dépecée toute vivante, déchirée en trois lambeaux sanglants, et effacée du rôle des nations.

Ne laissons donc croire à personne que la question polonaise puisse jamais être ensevelie dans la défaite et l'oubli.

Venons promptement en aide aux efforts suprêmes de ce dévouement surhumain, aux blessés, aux captifs, aux malades, aux villages dévastés, aux populations ruinées et affamées.

Que la sympathie publique fasse son œuvre, en attendant que la conscience européenne, déjà réveillée, assure enfin le triomphe de cette sainte cause!

Paris, 20 mars 1863.

Le duc d'Harcourt (Eugène), président.
Barot (Odilon), ancien représentant, vice-président.
Vavin (Alexis), ancien représentant, vice-président et trésorier du comité.

Secrétaires du Comité :

Dutrone, conseiller honoraire.
Legouvé (Ernest), de l'Académie française.
Saint-Marc Girardin, de l'Académie française.
Lasteurie (Ferdinand de), ancien représentant.
Lafayette (Edmond de), ancien représentant.
Chozko (Léonard), ancien aide-de-camp du général Lafayette, archiviste du Comité.

Membres du Comité.

Allier, ancien représentant.
Assailly (Charles d'), ancien ministre plénipotentiaire.
Aumont-Thiéville, notaire à Paris, ancien député.
Baron (Léon), ancien député.

dans son berceau.

Ces différents objets s'éparpillèrent sur le carreau.

A leur vue, l'un des deux inconnus jeta soudain un cri étrange, s'agenouilla vivement au pied de la cassette, et, d'une main tremblante d'émotion, ramassa successivement le collier, la décoration et les langes.

— De qui tenez-vous cela? demandait en même temps le vieillard; monsieur, monsieur, de qui tenez-vous cela?

En quelques mots, je racontai tout.

Puis je voulus reprendre la cassette et y renfermer les reliques.

— Non, non, balbutia convulsivement le vieillard; laissez-moi tout ceci, monsieur, et parlez... parlez encore!

J'allais m'y refuser nettement, tant mon impatience de rejoindre André était grande.

Par bonheur, un troisième personnage entra dans ce moment dans la salle.

— Tenez! dis-je vivement, voici M. Wilhelm Kummer qui en sait plus que moi sur la mystérieuse origine d'André Lambert et qui ne se refusera pas à vous donner de plus amples explications. Mais d'a-

bord rendez-moi tout ceci!

Le vieillard refusa de nouveau.

J'allais insister.

M. Kummer me répondit de tout et je m'empresai de suivre l'autre étranger.

A l'extrémité de la vaste salle un nouvel obstacle devait nous arrêter quelques minutes encore.

Au moment où j'allais franchir le seuil, un bras noir me barra tout-à-coup le passage et la voix du nègre Boule-de-Neige s'écria :

— Courtade pas sortir, ou Boule-de-Neige sortir aussi! Le docteur l'a promis... Tous ou personne! Boule-de-Neige vouloir sortir... oh! oui, sortir aujourd'hui!

A ces clameurs, le docteur accourut; mais il me parvint à calmer le nègre que par la promesse formelle qu'il sortirait le soir même.

Jamais sur visage humain, fût-ce un visage noir, je n'avais vu pareille exaltation, jamais surtout plus féroce regard. Et lorsque le nègre retourna en grondant sur sa couche, sous les couvertures soulevées par sa main convulsive, il me sembla entrevoir briller comme la lame d'un long couteau africain.

Nous sortîmes.

Quelques minutes plus tard, j'étreignais dans mes

bras mon pauvre capitaine Lambert.

Lorsque les premiers transports de joie se furent calmés, André me prit à part, et d'une voix profonde :

— Te souviens-tu, murmura-t-il, d'une nuit où cet insolent Torellas m'a dit, à bord de la Méduse : « Lorsque nous serons à terre, le soldat Pierre Rigaud voudra-t-il redevenir le capitaine André Lambert? »

— Si je m'en souviens?

— Eh bien! va le trouver à l'instant; va lui dire que je lui demande, non pas son jour, non pas son heure... je veux que ce soit aujourd'hui, ce soir... mais le lieu du combat et les armes!

— Suffit, mon capitaine; on connaît ce genre de commission-là!

Et je me dirigeai vers l'hôtel qu'on m'indiqua comme étant celui du marquis de Torellas.

C'était un véritable palais colonial; on le luxu sénégalien éclatait de toutes parts. De plus il y avait grande fête ce jour-là.

On me fit attendre dans une sorte d'antichambre. Des domestiques passaient et repassaient devant moi. Je demandai à l'un d'eux quelle était cette fête, on me répondit qu'il s'agissait d'un mariage.

— Un mariage!

Au même instant, au fond d'une galerie tout enguirlandée de fleurs, j'entrevis passer Marie d'Esperville en robe blanche et la couronne de fleurs d'oranger au front.

Alors seulement je compris tout.

Pauvre André Lambert!... Et moi qui tout-à-l'heure attribuais sa pâleur et son agitation fiévreuse aux fatigues et aux souffrances qui ont suivi le naufrage. Pauvre André Lambert! comme il doit souffrir, lui qui l'aimait tant! Comme il doit impatientement désirer ce combat, cette vengeance!

J'insistais donc pour parler au Torellas.

On m'introduisit enfin auprès de lui.

Froidement, militairement, je répétai les paroles dont mon capitaine m'avait fait l'écho.

— Ah! sourit avec un amer dédain son affreux rival, ah! très-bien! je m'y attendais! Je ne refuse pas, toi de là, mais aujourd'hui...

— Mon capitaine exige précisément que le duel ait lieu ce soir.

— Ce soir?... Allons! je comprends et je consens. Mais de quelle façon nous y prendre pour ne point être dérangés un jour comme celui-ci?

Durant quelques secondes, il parut réfléchir.

Beaumont (Gustave de), ancien représentant.
 Bertin (Edouard), directeur du *Journal des Débats*.
 Berville (S.-A.), ancien représentant, président honoraire à la cour impériale.
 Biesta (Hippolyte).
 Bixio (Alexandre), ancien représentant.
 Cambacérés (Etienne, comte de), député au Corps législatif.
 Carnot (Hippolyte), ancien représentant.
 Charton (Edouard), ancien représentant.
 Chopin (Jean-Marie), littérateur.
 Crémieux (Adolphe), ancien représentant.
 Delamarre (Guillaume), directeur de la *Pa-trie*.
 Foucher de Careil (comte).
 Guérout (Adolphe), rédacteur en chef de l'*Opinion Nationale*.
 Havin (Léonor), ancien député, directeur du *Siècle*.
 Jouvenel, ancien député.
 Lafayette (Oscar de), ancien représentant.
 La Forge (Anatole de), homme de lettres.
 Lanfrey (Pierre), homme de lettres.
 Luneau, ancien représentant.
 Marie (Alexandre), ancien représentant.
 Martin (Henri).
 Montalembert (Charles, comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française.
 Neffzer (Auguste), directeur du *Temps*.
 Pillet (Auguste).
 B. Sarrans jeune, ancien représentant.
 Scudo (Pierre), rédacteur de la *Revue des Deux Mondes*.
 Wolowski (Louis), ancien représentant, membre de l'Institut.
 Zeltner (Arthur de), consul.

Le siège du Comité est à Paris, quai Malaquais, n° 3, au cercle des Sociétés savantes.

Nouvelles Diverses.

Par décret, en date du 4 avril, M. Jolibois, procureur général près la cour impériale de Chambéry, est nommé préfet du département de la Savoie en remplacement de M. Dieu, nommé président du conseil de préfecture de la Seine.

On écrit de Londres, le 6 avril, au *Moniteur* :

Un incident très-regrettable vient de se produire dans l'armée de l'Inde. Le colonel des dragons d'Esmiskillen a traduit le trésorier de ce corps devant une cour martiale, pour avoir écrit une lettre dans laquelle il accusait son chef de négliger ses devoirs. Le trésorier, pour justifier ses assertions, a réclamé la comparaison comme témoins de trois officiers non-commissionnés. A la suite de leurs dépositions, le colonel, après les avoir fait arrêter tous

trois les a soumis aux arrêts les plus sévères. L'un d'eux est même mort avant d'avoir été relâché. Cependant la cour martiale a déclaré le trésorier coupable et l'a cassé de son grade. En confirmant la sentence, sir Hugh Rose a blâmé les officiers qui avaient témoigné contre le colonel, a complètement approuvé la conduite de ce dernier et déclaré que la mort du sergent aux arrêts avait été causée par son ivrognerie. Mais le duc de Cambridge, commandant en chef de l'armée britannique, après avoir soumis l'affaire à une nouvelle enquête, est arrivé à des conclusions tout à fait opposées. Il condamne la forme dans laquelle le trésorier a été jugé; déclare que la manière dont le colonel a dirigé son régiment a complètement désorganisé le corps; censure dans les termes les plus énergiques le traitement infligé aux officiers non commissionnés, et, enfin, ne consent à laisser le colonel à la tête de ses soldats que comme épreuve et dans l'espoir qu'il saura maintenir la discipline sans porter atteinte au caractère des gentlemen placés sous ses ordres.

La *Gazette des Hôpitaux* relate, à titre de curiosité médicale, les deux faits suivants :
 Le 16 juin 1838, le cadavre d'un Maltais, de quarante à quarante-cinq ans, aux formes athlétiques, fut déposé à l'amphithéâtre de l'hôpital militaire de Bone (Algérie). Voici en quelques mots l'histoire singulière de cet homme : Il vendait du poisson sur le marché, lorsqu'une dame mal avisée lui fit remarquer que ses soles n'étaient pas de la première fraîcheur. A ce reproche, mal fondé à ce qu'il paraît, notre homme se sent piqué au vif; il se récrie d'une façon assez véhémentement, et, voulant prouver que sa marchandise ne laisse rien à désirer, il saisit une des soles, l'introduit dans sa bouche et la mord avec vivacité. Le poisson frétille, et alors, soit surprise, soit volonté bien arrêtée de la part du Maltais de l'avaloir, la sole se précipite vers le pharynx, sollicitée qu'elle est par un mouvement naturel et rapide de déglutition.

Aussitôt le marchand appelle au secours, demande un verre d'eau-de-vie, devient rouge violacé, ses yeux sortent de leurs orbites, les veines du cou se tuméfient, il chancelle, tombe, se débat quelques instants et meurt.

On conserve dans le musée anatomique de l'université d'Edimbourg une sole de huit pouces de long sur deux pouces et demi de large. Ce poisson causa la mort d'un homme dans des circonstances analogues. Le pêcheur tirait son filet; ses mains étant engagées, il saisit avec les dents la sole qui s'échappait à travers les mailles du filet. Un effort convulsif précipita le poisson dans le pharynx de ce malheureux, qui succomba à l'asphyxie avant d'avoir pu regagner le rivage.

Chronique Locale.

Hier au soir, sur les 3 heures 1/2, un violent orage a éclaté sur Saumur. Pendant une

Puis, de l'air d'un homme qui vient de trouver son affaire, il sonna un domestique et lui donna un ordre dont tout d'abord je ne compris pas le sens.

Durant l'absence du laquais, le fils de la Mauresse s'expliqua :

Un parc immense tenait à l'habitation, et, toujours entouré de murailles s'étendait jusqu'à un coude assez éloigné de la rivière. En cet endroit se trouvait une porte. Le domestique était allé en quérir la clef.

Torellas ne tarda pas à me la remettre entre les mains, et termina ainsi notre entrevue :

— Ce soir, à huit heures, le capitaine Lambert peut venir par cette porte avec ses témoins. Avec les miens, je l'attendrai de l'autre côté du mur. Cette partie du parc sera complètement déserte, et, comme la rivière coule à deux pas large et profonde, je vaincu aura tout naturellement sa tombe préparée d'avance. A ce soir donc !... Je choisis l'épée.

Et d'un geste hautain il me congédia.

Je courus rapporter sa réponse à André Lambert.

En m'écoutant, il sortit peu à peu de la douloureuse torpeur dans laquelle il semblait plongé, et, quand j'eus tout dit, il laissa éclater le cri rauque d'une joie farouche.

Puis, comme il craignait quelque empêchement de la part de ses amis, il se confia au seul Emmanuel, qui devait lui servir de second témoin, et tous les trois nous sortîmes immédiatement de l'habitation.

Avant de partir cependant, André s'était ravisé tout-à-coup, il était rentré un instant, afin de laisser quelques lignes d'adieu au noble vieillard dont il allait peut-être tuer l'indigne fils.

En passant devant l'église où, le matin même, Marie d'Esparville avait été mariée, André Lambert nous demanda la permission d'y entrer.

Emmanuel et moi, nous le suivîmes.

Il s'agenouilla, il pria, il pleura.

Debout à ses côtés, nous aussi nous priâmes.

Puis, évitant de passer par les rues trop fréquentées, nous sortîmes de Saint-Louis.

Il pouvait être environ cinq heures du soir : il nous restait donc trois heures à attendre.

Personne de nous n'avait rien pris depuis le matin. Une sorte de cabaret isolé se trouva sur notre route. Je contraignis André à y faire halte et à reprendre quelques forces.

(La fin au prochain numéro.)

heure environ, le tonnerre a grondé avec fracas, et une pluie torrentielle inondait nos rues. Le soir, les éclairs brillaient à l'horizon comme aux jours de la canicule.

Le concert donné jeudi au bénéfice de M. Bourdeille a été très-brillant. Les jeunes artistes qui ont prêté leur concours ont fait preuve d'un véritable talent, et ont fait passer une soirée fort agréable aux amateurs nombreux réunis dans la salle de la mairie.

Nous reviendrons sur cette soirée.

Nous rappelons à tous les propriétaires de vignes et cultivateurs que M. de La Vergne ouvrira pour sa méthode de soufrage un cours gratuit, à la mairie de Saumur, le mardi 21 et le mercredi 22, à 1 heure du soir.

Voici les questions qui seront traitées dans ces conférences, indépendamment de celles qui pourront être posées par les auditeurs :

1° Erreur et danger de croire que l'oidium disparaît de lui-même et sans qu'il soit combattu énergiquement et assidûment; 2° le soufre a contre l'oidium des propriétés véritablement efficaces; 3° qualités que doit avoir le soufre, et moyens de reconnaître ces qualités; 4° nécessité de soufrir toutes les parties vertes de la vigne, soit pour la préserver de l'oidium, soit pour la fortifier et lui maintenir ou lui rendre sa puissance de fructification; 5° moyen de reconnaître le moment où il convient de soufrir les vignes; 6° méthode et instruments de soufrage qui font obtenir les meilleurs résultats aux points de vue de l'efficacité, de la facilité d'application et de l'économie; 7° proportions dans lesquelles il convient de répandre le soufre sur la vigne et manière de le répandre dans ces proportions; 8° causes du mauvais goût que peuvent prendre les vins provenant des vignes soufrées, et moyens, soit de les prévenir, soit d'en corriger les effets.

A l'issue de chaque conférence, M. de La Vergne, si la demande lui en est faite, pourra se rendre dans un clos de vignes pour donner lui-même une démonstration pratique de sa méthode.

On lit dans la *Presse* :

Le dernier représentant de l'école fondée à Versailles sous Louis XIV, et qui compte parmi ses illustrations les Nestiers et les Garsault, les Rohan, les d'Abzac, vient de mourir au palais de Saint-Cloud. M. le comte d'Aure, digne successeur de ces écuyers fameux, rejeton d'une famille du Béarn alliée aux comtes de Toulouse, d'Aragon, de Comminges, aux ducs d'Astès et de Gramont, était né à Toulouse en 1799. Admis successivement au Prytanée militaire de La Flèche et à l'école de Saint-Cyr, d'où il sortit en 1815 comme sous-lieutenant d'infanterie, M. d'Aure passa ensuite dans les gardes-du-corps. C'est alors qu'il fut détaché au manège de Versailles sous les ordres du vicomte d'Abzac. En 1817, Louis XVIII l'attacha à sa maison en qualité d'écuyer, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1830, époque à laquelle il rentra dans la vie privée.

En 1847, M. d'Aure fut nommé chef du manège de l'école de cavalerie de Saumur, où il resta jusqu'en 1854, époque à laquelle il donna sa démission. Peu de temps après, M. le général Fleury le présentait à l'Empereur, qui le nommait écuyer-inspecteur de ses écuries. Enfin, lors de la réorganisation de l'administration des haras, le nouveau directeur général s'adjoignait M. d'Aure en qualité d'inspecteur général.

Le comte d'Aure ne fut pas seulement un écuyer distingué; il a publié plusieurs ouvrages spéciaux, parmi lesquels il faut citer son *Traité d'équitation*, adopté par le ministre de la guerre pour l'instruction de la cavalerie. Les services qu'il a rendus à son pays lui ont valu une première fois la décoration de la Légion d'Honneur, et la croix d'officier en 1852.

Ce matin, nous avons été rendre les derniers devoirs à l'écrivain que, plus d'une fois dans ces dernières années, nous avons eu l'oc-

casion de combattre en matière de zootechnie et de production chevaline. L'assistance était nombreuse, nous avons remarqué dans ses rangs : M. le général Fleury, le commandant du palais de Saint-Cloud, l'inspecteur général des haras et le baron de Bourgoing, qui tenaient les cordons du poêle; M. le général Melinet, M. le général de Rochebouët; M. de Vassart, officier d'ordonnance de l'Empereur; M. de Verrière, officier d'ordonnance du général Fleury; M. le comte d'Aignesvives, écuyer de l'Empereur; M. Hervé de Saint-Germain, député au Corps législatif; M. le comte de Boisjordan et M. de Saint-Germain, officiers des haras, etc., etc. Une compagnie des grenadiers de la garde escortait le char funèbre, suivi aussi de tout le personnel du service des écuries impériales. — Guy de Charnacé.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Augsbourg, 10 avril. — La *Gazette d'Augsbourg* d'aujourd'hui, publiée une lettre de Vienne d'après laquelle l'entente se serait établie entre l'Autriche, la France et l'Angleterre, relativement à l'envoi d'une note à la Russie. « La note de l'Autriche serait expédiée immédiatement à Saint-Petersbourg. Elle émet le vœu (sans le formuler avec précision) que l'empereur de Russie veuille pacifier non pas seulement les parties de la Pologne indiquées par le congrès de Vienne, mais toutes les provinces polonaises. Les notes des puissances auraient un caractère plus accentué, mais sans aucun programme nettement formulé. — Havas.

On connaît depuis longtemps l'efficacité du Café de GLANDS DOUX contre les maux de tête et d'estomac. On sait qu'il fortifie les enfants et qu'il donne de l'embonpoint aux personnes faibles et nerveuses. L'expérience a démontré que sans ôter le parfum du Café des Iles, il en détruit les propriétés irritantes. Toutefois, ces avantages ne peuvent s'obtenir qu'en employant une bonne préparation. Nous donnons la préférence au *Café de l'entrepôt central de France*, qui est en paquets jaunes et dont les deux bouts verts portent d'un côté la marque de fabrique de l'entrepôt et de l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Il est, à ce qu'il paraît, fort difficile à un dentiste d'inspirer une entière confiance. La méfiance est-elle donc inhérente à notre profession, comme à l'homme la tâche originelle ?

Je m'étais engagé, par la voie de votre journal, à retourner à Saumur une fois par mois, et, cependant, plusieurs personnes m'écrivent que l'on révoque en doute l'exécution de cet engagement.

Pourquoi ne réaliserais-je pas ma promesse ?

Parce que, pense-t-on, votre localité possède un dentiste et qu'autrefois elle n'en avait pas.

Un dentiste de plus ne serait certes pas une superfétation dans la ville de Saumur, ce centre privilégié où rien ne manque, rien... si ce n'est, trop souvent, des dents pour digérer les produits sains et succulents qu'y prodigue le sol des environs, car, hélas ! les dents s'en vont vite. Or, lorsque les dents s'en vont, n'est-il pas naturel que les dentistes viennent ?

Je sais qu'on a malicieusement dit que les dents partent quand les dentistes arrivent, mais ce sont là des propos de gens qui, à de mauvaises dents, joignent une mauvaise langue.

Je m'engage donc de nouveau, à me trouver à Saumur, le 15 de chaque mois,

Hotel Budan.

Veillez agréer, monsieur le Rédacteur, etc.

SICARD,

Chirurgien-dentiste, rue Royale, 6, Tours.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur, du vingt-huit mars mil huit cent soixante-trois, enregistré, Il appert :

Que la dame Brigitte-Isabelle Rousseau, épouse du sieur André-Théodore Gilson, employé, demeurant à Saumur,

A été déclarée séparée de biens d'avec son dit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le trois avril mil huit cent soixante-trois.

(221) CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le 28 mars dernier, enregistré,

Il appert :

Que la dame Angélique-Marie Richard, veuve Georges Landron, aujourd'hui épouse de François Jauneau, maçon, demeurant à Brigné,

A été déclarée séparée de corps et de biens d'avec Jauneau, son dit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le trois avril mil huit cent soixante-trois.

(222) CHEDEAU.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

BIENS
Situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

A VENDRE
A L'AMIABLE.

1° Une maison avec cour, jardin, quartier en face la maison de 1 are 75 centiares.

Le tout joignant au nord M. Poitou, au levant le Thouet, au midi M. Bernard, au couchant la route des Tuffeaux.

2° Un morceau, au canton de la Besnarde, contenant 83 ares environ de terre, et 27 ares de vignes blanche et rouge.

3° Et 27 ares de vigne blanche, au bois du Feu.

Pour plus amples détails, voir les placards affichés.
S'adresser, soit à M. Urbain Huet-Chateau, à St-Hilaire-St-Florent, propriétaire de ces biens, soit à M^e LAUMONIER, notaire. (223)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

Trois hectares 27 ares de PRÉ, dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnes.

S'adresser pour traiter à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (224)

Etudes de M^e LE BLAYE, et de M^e TOUCHALEAUME, notaires à Saumur.

A VENDRE
Une MAISON, sise à Saumur, rue d'Orléans, précédemment occupée par M. Avrillon.

S'adresser auxdits notaires. (138)

FOIN
A VENDRE
Provenant des meilleures prairies de Saint-Lambert.

S'adresser à M. CORBINEAU, boucher à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville. (176)

15 AVRIL TIRAGE. - VU
100000

Avec un billet de 25 c., on participe à toutes les chances de gain de tous les lots, compris le gros lot de CENT MILLE francs. — (On manquera de billets avant le tirage).

TIRAGE PUBLIC, SOUS LA SURVEILLANCE ET AVEC LE CONCOURS DE L'AUTORITÉ, A PARIS, A L'HOTEL-DE-VILLE. (183)

Etudes de M^e LEROUX, notaire à Saumur, et M^e CHAPIN, notaire à Angers.

A VENDRE
En totalité ou par parties,
LA BELLE TERRE DE NAZÉ,

Située sur la route de Saumur à Longué, à 8 kil. de Saumur.

Cette terre, parfaitement boisée, est d'une contenance de 37 hectares 7 ares.

Elle se compose d'un château entièrement neuf, style gothique, entouré de douves (eaux vives), parc à haute futaie, prés, vignes, terres arables. (Métairie attenante au château.)

Pour les conditions de la vente, s'adresser à M. Tessié de la Motte, maire des Rosiers, ou aux notaires ci-dessus désignés. (134)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
LES BIENS
Ci-après,

Dependant de la succession de M^e veuve GIRARD-DALAUNAY.

1° Une vaste maison, sise à Saumur, rue du Petit-Versailles, comprenant : au rez-de-chaussée, salle à manger, salon, cuisine, office ; au 1^{er} et au 2^e étage, trois chambres à coucher ; mansardes au-dessus ; Cour, écurie, jardin.

2° Une jolie propriété de produit et d'agrément, située à Varrains, Grand-rue de Varrains à Champigny, comprenant : une grande maison divisée en deux corps de bâtiments et servitudes, cour ;

A la suite, jardin de 22 ares environ, planté d'arbres fruitiers et de charmilles, et un hectare de terre labourable.

Le tout, enclous et en un seul tenant, joint au nord la Grand-rue de Varrains à Champigny, au levant MM. Pimot, Denieau et Girardeau, au midi et au couchant M. Eugène Lambert.

On pourrait entrer de suite en jouissance.

S'adresser, soit pour visiter les biens, soit pour traiter et tous autres renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire. (217)

EAU CONSERVATRICE
POUR LES VINS.

Cette eau a la propriété de rétablir les vins qui commencent à être piqués ou poussés, enlève le goût de fût et de mois, dégraisse les vins blancs et les clarifie.

Dépôt chez Common, rue Saint-Jean. (225)

ON DEMANDE pour une maison de commerce UN DOMESTIQUE pour entrer de suite ou à la Saint-Jean.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE TOURS demande un jeune homme pour lui apprendre le commerce de mercerie et de bonneterie.

S'adresser au bureau du journal l'Echo Saumurois. (227)

la RAPIDITÉ du placement des Billets, l'AUTORITÉ SUPÉRIEURE vient de RAPPROCHER le TIRAGE : il sera effectué **MERCREDI 15 AVRIL**
FRANCS A GAGNER POUR 25 c.

NOUVELLE GRANDE LOTERIE (LOTÉRIE MONTÉNÉGRINE) AVEC 25 c. ON PEUT GAGNER CENT MILLE FRANCS. Billets à 25 c. à Saumur et principales villes de France chez libraires, débiteurs de tabac, épiciers, etc.

CAPITAL UN MILLION. 275 LOTS EN ESPÈCES GROS Lots 100,000 fr. — 10,000 fr., etc.

TIRAGE PUBLIC, SOUS LA SURVEILLANCE ET AVEC LE CONCOURS DE L'AUTORITÉ, A PARIS, A L'HOTEL-DE-VILLE. (183)

A AFFERMER
Pour le 1^{er} novembre 1863 ou 1864,
UNE TRÈS-BELLE FERME

Avec de vastes bâtiments d'exploitation, consistant en 50 hectares de terres labourables, et 16 hectares de pré.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (162)

M. GIRARD FILS,
Ma DE BOIS

Et de charbon de bois,
Place de la Grise, à Saumur.

Vient de joindre à son commerce le charbon de terre anglais de Cardiff et Merthyr, de 1^{re} qualité, brûlant sans fumée ni odeur.

M. Girard rappelle aux propriétaires de vignes qu'il a toujours en magasin un grand choix de CHARNIERS 1^{re} qualité, de 1 m. 50 c. et 1 m. 66 c., à des prix très-modérés.

M. Girard est assuré d'avance de pouvoir satisfaire les personnes qui voudront bien s'adresser à lui.

DÉPOT DE SOUFRE
Pour le soufrage des vignes,
Chez M. PERALO,

A 30 fr. les 100 kilogrammes.

Le public est prévenu que pour toute la saison du soufrage, M. Péralo a centralisé chez M. Cadéot, propriétaire à Dampierre, son dépôt de soufre trituré et bluté, à raison de 30 fr. les 0/0 kit. au comptant. (144)

A LOUER
Présentement.

CHAMBRE GARNIE, rue d'Orléans, à côté de la Belle-Jardinière.

S'adresser à M. ROBIN, coiffeur-parfumeur, dépositaire de pommades, pour la vente en détail ; abonnement à domicile. (205)

CHAMBRE GARNIE ET CABINET
A LOUER
Présentement.

S'adresser au bureau de tabac du Pont-Fouchard. (152)

A LOUER
Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises. (596)

S'adresser à M. NANCEUX.

MOYEN INFALLIBLE
POUR COMBATTRE
LA MALADIE DE LA VIGNE.

SOUFRE SUBLIMÉ ET LAVÉ,
Chez M. A. PIE fils, droguiste.

ODONTINE
ET
ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odontalgique entretiennent la pureté de la bouche, blanchissent les dents (sans en altérer l'émail), en préviennent et en arrêtent la carie.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS
A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (190)

CABINET D'AFFAIRES

De M. FRANÇOIS PERCHER,
Ancien principal clerc de M^e Laumonier, notaire à Saumur.

Achats et ventes d'immeubles, de rentes sur l'État. — Affaires contentieuses, recouvrements, rédaction de lettres, mémoires, pétitions, états de lieux, etc.

Rue du Marché-Noir, 21, maison Normandine, à Saumur.

M. GARREAU-MURAY,
Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.
Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration ; 2^o économie de moitié ; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce ; goût exquis ; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité ; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil ; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 9 MARS.			BOURSE DU 10 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70	»	»	69 80	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	96 90	»	»	96 85	»	»
Obligations du Trésor.	455	»	»	455	»	»
Banque de France.	3375	»	»	3380	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1500	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	1425	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	770	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier.	1475	»	»	1427 50	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	715	»	»	717	»	»
Orléans (estampillé).	1025	»	»	1013 75	»	»
Orléans, nouveau.	836 25	»	»	837 50	»	»
Nord (actions anciennes).	1040	»	»	1045	»	»
Est.	538 75	»	»	538 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	1207 50	»	»	1210	»	»
Midi.	760	»	»	767	»	»
Ouest.	530	»	»	533 75	»	»
Genève.	440	»	»	426 25	»	»
Dauphiné.	450	»	»	445	»	»
Ardennes.	487 50	»	»	487 50	»	»
Algériennes.	490	»	»	485	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1895	»	»	1870	»	»
Canal de Suez.	542 50	»	»	552 50	»	»
C ^e Transatlantique.	»	»	»	»	»	»
Autrichiens.	508 75	»	»	506 25	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	607 50	»	»	607 50	»	»
Victor-Emmanuel.	467 50	»	»	460	»	»
Russes.	435	»	»	»	»	»
Romains.	385	»	»	380	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	975	»	»	955	»	»
Saragosse.	760	»	»	760	»	»
Portugais.	550	»	»	552 50	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315	»	»	315	»	»
Orléans.	310	»	»	311 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	306 25	»	»	306 25	»	»
Ouest.	298 75	»	»	298 75	»	»
Midi.	301 25	»	»	301 25	»	»
Est.	300	»	»	300	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.